

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026058 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/03/2026

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS SPP

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 23/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=058 Tableau des effectifs SPP.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-058.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260316-2026058-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/03/2026

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

### SÉANCE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du seize mars à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 9 mars 2026.

**Étaient présents :** HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

**Étaient excusés :**

**OBJET :** **Tableau des effectifs SPP**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel et de l'établissement au comité social territorial du 11 mars 2026 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la CATSIS réunis en séance le 5 mars 2026 ;

Il vous est proposé en annexe le tableau des effectifs des sapeurs-pompiers professionnels à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

À noter :

- le recrutement de 11 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels au mois de mars 2026 ;
- le déroulement d'un jury le lundi 16 février 2026 suite à un avis de vacance de 3 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

**ENTENDU** le rapport de Lcl Yann SANCHEZ,

**APRÈS** en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

**APPROUVENT** le tableau des effectifs SPP au 1er janvier 2026.

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



**23 MARS 2026**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le.....identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.